



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **15 mars 2021**

Délibération n° 2021-0488

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Création d'activité en économie sociale et solidaire (ESS) - Attribution de subventions aux structures coopératives d'activité et d'emploi (CAE), aux incubateurs, aux associations Union régionale des sociétés coopératives et participatives (URSCOP), Le Centsept, Rhône développement initiative (RDI), Anciela, la MIETE et au Centre culturel oecuménique (CCO) pour leurs programmes d'actions pour l'année 2021

service : Délégation Développement responsable - Direction insertion et emploi

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 février 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : jeudi 18 mars 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debù, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Conseil du 15 mars 2021**Délibération n° 2021-0488**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Création d'activité en économie sociale et solidaire (ESS) - Attribution de subventions aux structures coopératives d'activité et d'emploi (CAE), aux incubateurs, aux associations Union régionale des sociétés coopératives et participatives (URSCOP), Le Centsept, Rhône développement initiative (RDI), Anciela, la MIETE et au Centre culturel oecuménique (CCO) pour leurs programmes d'actions pour l'année 2021**

service : Délégation Développement responsable - Direction insertion et emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'ESS a défini le périmètre de ce mode d'entreprendre. Il regroupe les acteurs historiques de l'ESS (associations, mutuelles, coopératives et fondations) et ouvre ce champ à de nouvelles formes d'entrepreneuriat : les sociétés commerciales poursuivant un objectif d'utilité sociale qui choisissent de s'appliquer les principes suivants :

- la gouvernance participative, non exclusivement liée aux apports en capital,
- l'orientation stable des excédents dégagés (non-lucrativité ou lucrativité limitée),
- la poursuite d'une activité d'utilité sociale.

L'utilité sociale est reconnue pour les entreprises dont l'objet social satisfait l'une de ces conditions alternatives :

- apporter un soutien à des personnes en situation de fragilité (en raison de leur situation économique ou sociale, de leur situation personnelle, notamment leur état de santé ou de besoins en matière d'accompagnement social ou médico-social),
- lutter contre les exclusions et inégalités sanitaires, sociales, économiques ou culturelles,
- concourir au développement durable dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et participative, à la transition énergétique ou à la solidarité internationale.

Plusieurs organismes de l'ESS sollicitent le soutien financier de la Métropole de Lyon pour développer leurs actions en matière d'accompagnement à la création d'activité et participer à la transition sociale, économique et environnementale du tissu économique. Il s'agit :

- des CAE, qui offrent un cadre sécurisé pour tester et développer une activité avec le statut "d'entrepreneur salarié",
- de l'association Ronalpia, qui propose incubation, implantation et accès aux financements,
- de l'association AGF SCOP et son programme d'incubation "Alterincub",
- de l'association URSCOP, qui accompagne la création d'entreprises sous forme coopérative, la reprise d'activité par les salariés et le financement de ces entreprises,
- de l'association RDI, qui accompagne les porteurs de projets dans leur recherche de financement et leur projet stratégique,
- de l'association Centsept, pour son dispositif d'accélération de projet et ses laboratoires d'innovation sociale,
- de l'association Anciela pour son accompagnement dans le cadre de sa pépinière d'initiatives,
- de l'association Maison des initiatives, de l'engagement, du troc et de l'échange (MIETE) pour son rôle d'accompagnement de projets notamment sur le champ de l'éducation populaire et du handicap,
- du CCO, notamment pour son accompagnement de structures dans le cadre du projet "l'Autre Soie".

II - Objectifs de la Métropole

L'ESS s'inscrit au croisement de différentes politiques publiques de la Métropole et participe à ses objectifs en conjuguant développement économique, lutte contre les exclusions, problématiques environnementales et solidarités.

L'ESS promeut, notamment, un modèle de développement économique durable et inclusif qui crée des emplois non délocalisables et produit du lien social. Les acteurs de l'ESS représentent 10 % des entreprises de la Métropole et 12,5 % de ses emplois. Ils sont donc une composante essentielle du développement économique du territoire. Le taux de progression de l'emploi dans ce secteur est d'ailleurs significativement plus important que celui de l'emploi salarié total (23 % contre seulement 3 % sur le territoire métropolitain de 2010 à 2015).

En matière d'accompagnement à la création d'activité, ces organismes proposent une "boîte à outils" importante pour le territoire, à différents stades d'avancement des projets : de l'idée d'agir des citoyens au changement d'échelle des entreprises.

Cette délibération présente aussi un dispositif d'accompagnement global permettant d'apporter des réponses aux besoins conjoncturels des acteurs de l'ESS dans le cadre de la crise du Covid-19.

III - Compte-rendu des actions soutenues en 2020 et programmation 2021

1° - Les CAE

a) - *Objet*

Les CAE sont attachées à un mode de fonctionnement coopératif et à une gouvernance participative et démocratique selon le principe "un(e) associé(e) = une voix". Les CAE peuvent choisir le statut juridique de société coopérative et participative (SCOP) ou de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), de forme société anonyme (SA) ou société à responsabilité limitée (SARL).

Depuis le décret n° 2015-1363 du 27 octobre 2015 relatif aux coopératives d'activité et d'emploi et aux entrepreneurs salariés, le statut "d'entrepreneur salarié" est reconnu officiellement dans le cadre du décret de la loi sur l'ESS. Les entrepreneurs salariés sont à la fois :

- des entrepreneurs : ils sont autonomes dans le développement de leur activité, et accompagnés pour y parvenir,
- des salariés : ils bénéficient à ce titre de la protection sociale mais également de services mutualisés renforcés qu'ils ne pourraient pas s'offrir seuls et qui leur ouvrent de nouvelles perspectives (gestion comptable et sociale de leur activité, assurance professionnelle, outils de gestion, actions commerciales communes, échanges de pratiques, formations, garde d'enfant partagée etc.),
- des associés de la coopérative après 3 ans d'activité : la CAE leur offre la possibilité de développer également leur outil de production, c'est-à-dire la coopérative elle-même, en devenant sociétaire.

Les CAE offrent une alternative crédible à l'ubérisation de l'emploi. Différents projets sont en cours d'accompagnement, notamment pour la création de coopératives de livreurs à vélo.

En 2020, les CAE de la Métropole ont accompagné près de 1 000 porteurs de projets, de l'émergence au développement de leurs activités. Elles ont généré plus de 14 M€ de chiffre d'affaires (baisse de l'ordre de 20 % par rapport à 2019) pour près de 450 salariés.

Les demandeurs d'emploi et les personnes en insertion représentent plus de 50 % des publics. Les femmes sont également fortement représentées dans les coopératives, elles représentent plus de 50 % des personnes accompagnées à la création d'activité.

Pour 1 € de subvention publique, les CAE génèrent en moyenne 10 € de recettes en termes de charges sociales et de TVA.

b) - *Budget prévisionnel pour l'année 2021*

La crise sanitaire a impacté fortement les CAE sur leur financement propre (participation coopérative liée au chiffre d'affaires des entrepreneurs) mais aussi dans leur fonctionnement. Des investissements matériels

ont été réalisés afin de digitaliser les accompagnements. Un surcroît d'activité des équipes supports a été nécessaire pour accompagner les entrepreneurs dans leurs démarches administratives liées à la crise. Par ailleurs, des cellules de soutien psychologique externalisées gratuites ont été mises en place pour les entrepreneurs.

C'est pourquoi il est proposé de passer la subvention totale annuelle à titre exceptionnel à 162 500 € pour l'année 2021, soit une augmentation de 49 500 € par rapport à 2020.

	Budget prévisionnel 2021 (en €)	Subvention Métropole (en €)
SCOP Elycoop	329 633	32 500
SAS SCIC Graines de Sol	232 048	32 500
SCIC Escale création	404 000	32 500
SA SCOP Cap services	378 700	32 500
SCOP Cabestan	290 500	32 500
Total 2021	1 634 881	162 500

2° - Association Ronalpia

a) - Programme incubation

L'objectif de ce dispositif est d'accompagner l'émergence de 10 projets à fort impact sociétal et participant de la transition du territoire. L'enjeu est que pendant l'accompagnement de 9 mois proposé, le porteur de projet passe de l'idée de faire à la création d'une activité structurée, ayant un modèle économique pérenne et des outils de pilotage, notamment liés à l'impact recherché.

Le programme incubation apporte gratuitement aux entrepreneurs sociaux un accompagnement stratégique intensif individuel apporté par un accompagnateur professionnel, un programme de formations collectives composé, l'accès à la communauté Ronalpia qui inclut les séances de co-développement mensuelles et un hébergement dans les 3 espaces de *coworking*. Un *coaching* entrepreneurial sur les sujets en lien avec la posture entrepreneuriale, la gestion de l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle fait également partie de l'offre.

b) - Programme implantation

L'association Ronalpia accueille et accompagne chaque année 10 entreprises sociales qui essaient vers Lyon et apportent, aux besoins sociaux et environnementaux du territoire, des solutions qui ont déjà fait la preuve de leur impact sur d'autres territoires.

Ce programme d'accompagnement dure en moyenne 9 mois, les entrepreneurs accompagnés en 2021 disposeront :

- d'un diagnostic initial des besoins et une feuille de route, réalisé par l'équipe de l'association Ronalpia,
- de 7 sessions d'ateliers collectifs sur les thématiques de l'implantation territoriale : préalables essaimages et stratégies, relations siège/antenne, modèle économique et recherche de financements, dynamiques partenariales, capitaliser l'essaimage, adapter l'organisation humaine, connaissance des compétences des collectivités du territoire/mieux connaître le territoire, mieux l'investir et y trouver sa place,
- de formations collectives (management et ressources humaines, *leadership*, gestion budgétaire, relations presse et media, etc.),
- de 27h d'accompagnement individuel réalisé par des experts de l'accompagnement,
- d'un accompagnement par l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) : diagnostic initial puis suivi individualisé,
- d'un suivi informel par le coordinateur de programme,
- d'un hébergement en espace de *co-working*,

- l'intégration à la communauté Ronalpia fait aussi partie intégrante de cet accompagnement.

Les actions de détection et d'accompagnement individuelles seront mises en œuvre en collaboration avec l'ADERLY et la Métropole, ainsi qu'avec les acteurs du territoire : structures d'accompagnement, financeurs, réseaux locaux (RDI, Alter Incub, Mouves, écosystème French Impact, etc.).

c) - Programme accès aux financements

Aujourd'hui, la levée de fonds est un enjeu incontournable pour grand nombre d'entreprises afin de pérenniser leur activité et financer leur croissance. Les entreprises sociales, à l'instar des entreprises dites "classiques", ont besoin d'accéder aux financements pour déployer leurs innovations sociales (produits ou services). Cependant, les dirigeants d'entreprises sociales sont moins "acculturés" aux enjeux des financeurs et aux codes et postures nécessaires pour accéder à ces leviers.

Le programme d'accès aux financements 2021 souhaite répondre à ces besoins, d'autant plus prégnant en période de crise, et déclinera son accompagnement en plusieurs formats :

- niveau 1/initiation : une journée sur les fondamentaux des financements ESS aux bénéficiaires de 25 entreprises sociales du territoire,

- niveau 2 /inspiration : temps d'inspiration et de rencontres autour de la recherche de financements avec l'objectif de toucher les entreprises sociales appartenant aux communautés Ronalpia, CoCoShaker et Innovalles (plus de 250 entreprises) à travers 4 visioconférences organisées en 2021,

- niveau 3/mise en action : un programme d'accompagnement intensif de 4 mois pour faciliter l'accès aux financements. Bénéficiaires : 25 entreprises sociales (15 associations et 10 entreprises).

Les objectifs de ces accompagnements sont de :

- mieux comprendre les attentes des mécènes et investisseurs pour apprendre à s'y adapter,
- savoir cadrer son modèle économique et ses besoins financiers,
- savoir quel levier de financement activer en fonction de sa situation financière et de ses perspectives de développement,
- savoir présenter son projet à l'oral de façon claire et convaincante,
- gagner du temps dans la recherche de financements en ayant accès à un panel de partenaires potentiels,
- être identifié par les financeurs nationaux (peu présents physiquement en région) et *in fine*, identifier des financements pour accélérer son développement.

d) - Budget prévisionnel 2021

	Budget prévisionnel 2021 (en €)	Subvention Métropole (en €)
association Ronalpia (incubation)	100 000	15 000
association Ronalpia (implantation)	80 000	26 000
association Ronalpia (accès aux financements)	62 000	15 000
Total 2021	242 000	56 000

Il est proposé d'apporter à l'association Ronalpia une subvention de même niveau que celle de l'année 2020, soit 56 000 €.

4° - Association AGF SCOP - Alterincub

a) - Objet

L'association Alterincub a pour objectif de promouvoir la création d'entreprises pérennes à fort impact social. Il propose aux entrepreneurs un accompagnement stratégique, technique et méthodologique, en individuel et des sessions collectives. Cet accompagnement dure de 9 à 18 mois et doit permettre aux porteurs de projets de passer de "l'idée" au "lancement" de leur entreprise en bâtissant un modèle économique viable.

L'association Alterincub offre, au-delà de son appel à projets annuel, la possibilité aux porteurs de projets d'intégrer un parcours d'incubation tout au long de l'année. Cette modalité répond à un besoin exprimé par les porteurs de projets, ce qui a permis à Alterincub d'entrer en contact avec un nombre de prospects plus

important. Par ailleurs, L'association Alterincub a contribué à la création d'un nouveau tiers-lieu sur le territoire de Vaulx en Velin, Canopia, qui sera à disposition des incubés.

In fine, ce sont 73 dossiers qui ont été déposés en 2020 (près de 50 % des porteurs étaient originaires de la Métropole) et 15 porteurs de projets ont suivi un parcours d'incubation dont 12 femmes (secteur du conseil, de l'éducation, de l'environnement, de la santé, du logement et de l'alimentation). Les prescriptions proviennent essentiellement des réseaux d'accompagnement à la création et de sollicitations directes. Sept projets ont fini leur incubation, ils ont généré la création d'une dizaine d'emplois directs.

b) - Budget 2021

	Budget prévisionnel 2021 (en €)	Subvention Métropole (en €)
AGF SCOP entreprises - Alterincub	448 000	15 000

Il est proposé de maintenir la subvention attribuée par la Métropole à un niveau identique à l'année 2020, soit 15 000€.

5° - Association URSCOP

a) - Objet

L'association URSCOP accompagne les créateurs d'entreprises coopératives. Elle organise des séances d'accueil collectif, assure le montage du projet d'entreprise de manière individualisée et accompagne les créateurs pour finaliser leur plan de financement. Elle dispose, par ailleurs, d'outils financiers spécifiques et assure un suivi au cours des premières années de développement de l'entreprise.

En 2020, plus de 100 personnes ont participé aux réunions d'informations collectives. Près de 58 porteurs de projets ont été accompagnés, ce qui a donné lieu à la création effective de 11 nouvelles coopératives qui ont réalisé un chiffre d'affaires de près de 5 M€. Ces créations ont également permis de créer ou de pérenniser 58 emplois sur la Métropole. L'association URSCOP apporte également ses expertises à des projets structurants du territoire dans lesquels la Métropole peut être impliquée, à l'image de l'appui à la création de SCIC.

L'association URSCOP a poursuivi ses missions d'accompagnement des SCOP et des SCIC existantes pour plus de 300 jours d'intervention au 31 octobre 2019. Par ailleurs, le mouvement coopératif s'est engagé financièrement à hauteur de 1 350 000 € dans les coopératives de la Métropole sur les 10 premiers mois de l'année 2019.

À cette même date, on compte plus de 141 coopératives pour près de 2 600 salariés sur le territoire métropolitain, confirmant ainsi leur dynamisme source de création d'emplois.

En 2021, l'association URSCOP poursuivra ses missions d'accompagnement des SCOP et des SCIC, dans le cadre de ses dispositifs existants, notamment sur le volet création, transmission, reprise.

b) - Budget 2021

	Budget prévisionnel 2021 (en €)	Subvention Métropole (en €)
programme création, reprise, transmission	385 000	45 000

Il est proposé de maintenir la subvention attribuée par la Métropole à un niveau identique à 2020, soit 45 000 €.

6° - Association RDI

a) - Objet

L'action de l'association RDI en matière d'ESS s'articule autour de 3 objectifs principaux : financer le développement de projets dans l'ESS, accompagner la professionnalisation des acteurs ainsi que la consolidation des emplois et favoriser les coopérations entre acteurs.

Sur le volet financement, l'association RDI intervient sous forme d'avance remboursable et de garantie d'emprunt bancaire mais aussi en expertise économique et financière, validation de projets et accompagnement

post-crédation des entreprises financées. En 2020, 65 structures ont été expertisées, 30 projets ont été validés et accompagnés financièrement pour un montant cumulé de près de 2 M€ (en apport en fonds propres, en garantie et en subvention). Ces entreprises appartiennent au secteur du handicap, de l'économie circulaire, de l'alimentation mais aussi de l'insertion. *In fine*, ce sont près de 350 équivalents temps plein (ETP) qui ont été créés et/ou consolidés. Le taux de pérennité des entreprises financées est de 100 % à 3 ans.

Le financement d'entreprises solidaires sous la forme associative représente 61 % des fonds alloués contre 9 % pour les coopératives (SCOP/SCIC/CAE) et 30 % sont destinés aux entreprises solidaires (SARL/SAS). Un quart des projets financés étaient en création, 65 % en phase de développement et 10 % en émergence.

Sur le volet accompagnement (dispositif local d'accompagnement -DLA-), 92 entreprises ont été accompagnées par l'association RDI en 2020 dont 70 % dans le secteur de l'animation sociale, la culture, le sport et l'emploi/formation. Ces actions ont touché indirectement 1 026 ETP. 50 % des structures accompagnées ont moins de 10 salariés et 43 % entre 11 et 50. Suite à un diagnostic approfondi et partagé, l'association RDI propose une mission d'appui conseil extérieur, soit de manière individuelle soit de manière collective si les enjeux sont partagés par plusieurs acteurs d'un même secteur.

En 2020, plusieurs accompagnements collectifs supplémentaires ont été organisés pour répondre aux besoins de la crise :

- atelier collectif "positionnement stratégique des structures culturelles métropolitaines en période de crise" : 6 structures accompagnées,
- atelier collectif "manager à distance dans l'optique de préparer la reprise" : 2 sessions, 14 structures accompagnées.

En 2021, l'association RDI intensifiera, par ailleurs, ses accompagnements pour les structures de la vie associative, des comités sportifs, notamment *via* le dispositif DLA Flash.

b) - Budget 2021

Il est proposé d'attribuer une subvention de 48 000 € à RDI pour ses actions en 2021 en faveur de l'accompagnement des structures de l'ESS, notamment en lien avec les objectifs de la politique vie associative et sports de la Métropole.

	Budget prévisionnel 2021 (en €)	Subvention Métropole (en €)
programme actions RDI	611 889	48 000

7° - Association le Centsept

Lancé en 2015, Le Centsept est une association loi 1901, dont la vocation est de favoriser l'émergence et le développement de projets innovants qui répondent aux besoins des habitants de la Métropole. Le Centsept a la particularité de réunir en son sein de grandes entreprises, des collectivités territoriales et des entrepreneurs sociaux et a pour ambition d'être un pôle d'excellence en innovation sociale. Bouygues immobilier, la Caisse d'épargne, EDF, Enedis, Intrum Justitia, Kéolis, Orange, Sanofi, UGAP et Véolia font partie de ses adhérents.

La structure est installée depuis 2017, au 107 rue de Marseille dans le 7^{ème} arrondissement de Lyon, au sein de l'immeuble Hévéa porté par ETIC, foncière solidaire.

L'association développe ses activités autour de 3 programmes :

a) - les laboratoires d'innovation sociale

Ils visent à faire émerger des solutions collectives à partir d'un enjeu social ou environnemental clé pour le territoire, imaginer, tester puis déployer à grande échelle ces solutions.

De nouveaux laboratoires seront lancés en 2021 en lien avec les enjeux prioritaires de la Métropole :

- labo économie circulaire et textile. Les travaux s'attacheront, notamment, à répondre aux problématiques de débouchés pour le réemploi, plus spécifiquement la valorisation des équipements de protection individuelle et textiles professionnels et participer à la promotion d'une production plus respectueuse,

- labo vélogistique. Les travaux s'attacheront, notamment, à répondre aux problématiques de structuration des modèles économiques, sociaux et techniques des acteurs de la logistique du dernier kilomètre à vélo, et d'intégration du vélo dans le mix logistique des commerçants et entreprises,

- labo liens Métropole et communes limitrophes et création d'activités. Le labo vise à repenser les équilibres économiques entre l'hyper centre de la Métropole et les communes limitrophes et ainsi favoriser la création d'activités à forte dimension sociale et environnementale,

- labo emploi, parentalité, garde d'enfants. Alors que la crise économique et sanitaire frappe durement le marché de l'emploi, la question de la parentalité et de la garde d'enfants se pose de manière accrue, en particulier pour les familles monoparentales. Les travaux de ce laboratoire visent à repenser de manière transversale ces problématiques dans une dynamique de retour à l'emploi.

Dans le cadre des laboratoires, l'association Centsept accompagnera l'expérimentation sur le terrain des solutions imaginées lors de séances d'idéations réalisées en 2020 en lien avec Elan régional pour l'action solidaire et les métiers éducatifs (ERASME). L'association Centsept proposera une démarche de co-design et de co-développement avec les équipes de la Métropole et en articulation étroite avec les acteurs locaux sur les terrains d'expérimentation qui auront été choisis (projets cibles : Arboratoire, Territoire 100 % inclusif à Décines Charpieu). L'association Centsept identifiera des porteurs de projets et des partenaires locaux et assurera la coordination de la mise en œuvre des expérimentations avec un objectif d'essaimage.

b) - Le programme d'accélération

L'objectif est de démultiplier l'impact des projets ESS en favorisant les coopérations avec les acteurs publics et privés.

En 2021, le dispositif accompagnera 8 entreprises sociales dans la construction de partenariats permettant de développer l'impact de leurs actions sur le territoire.

c) - Entreprendre pour les territoires

L'enjeu est la création d'activités d'ESS répondant aux besoins des territoires fragiles.

Les actions qui seront menées en 2021 permettront d'identifier 3 à 5 territoires en quartiers politique de la ville (QPV) ou territoire rural, d'analyser les besoins, de réaliser des études de faisabilité des projets identifiés à travers des ateliers collectifs et d'identifier les porteurs de projets pour mener les expérimentations.

d) - Budget 2021

Il est proposé un financement de 55 000 € à l'association le Centsept pour son programme d'actions 2021.

	Budget prévisionnel 2021 (en €)	Subvention Métropole (en €)
programme labos d'innovation sociale dont ERASME	130 000	40 000
programme accélération	100 000	10 000
Entreprendre dans les territoires	75 000	5 000
Total 2021	305 000	55 000

8° - Association Anciela

a) - Objet

Anciela est une association qui a pour objet de participer à la construction d'une société plus écologique et plus solidaire. Pour ce faire, elle mène des actions de sensibilisation, d'information, d'éducation auprès du grand public et des démarches de soutien à la participation citoyenne.

Le présent financement porte sur la pépinière à initiatives citoyennes qui permet d'accompagner gratuitement et sans sélection les porteurs d'initiatives sociales et solidaires. L'accompagnement s'appuie sur plusieurs principes : l'universalité (aucune sélection n'est pratiquée) gratuité, flexibilité et adaptabilité aux personnes, à la temporalité et aux besoins des initiatives. Chaque initiative est suivie par un binôme qui aborde tous les sujets inhérents au développement d'un projet (définition du concept, stratégie de développement, statuts

et gouvernance, etc.). L'association Anciela propose également des temps collectifs afin de favoriser les coopérations et le co-développement entre porteurs de projets.

Depuis le lancement de la pépinière en 2014, l'association Anciela a été confrontée à une croissance significative du nombre d'initiatives accompagnées. Depuis 2019, la structure reçoit près de 10 demandes par semaine, hors période estivale. Le volume de porteurs de projets accompagnés représente plus de 300 initiatives en 2020. La mobilisation de plus de 80 bénévoles aux côtés de la coordinatrice salariée permet encore à la structure d'assurer cet accueil inconditionnel mais une réflexion visant à renforcer ses capacités d'accompagnement est à l'étude.

b) - Budget 2021

Il est proposé de financer l'association Anciela à hauteur de 6 000 €.

	Budget prévisionnel 2021 (en €)	Subvention Métropole (en €)
Anciela	283 000	6 000

9° - Association MIETE

a) - Objet

L'association MIETE est une association inscrite dans le champ de l'éducation populaire (agrément jeunesse et sport) qui accompagne les projets au service du lien et de l'innovation sociale. L'association MIETE agit comme un lieu ressources permettant de soutenir et d'accompagner les initiatives, en proposant un tiers-lieu inclusif et en poursuivant 2 objectifs :

- favoriser l'action collective autour de l'accessibilité universelle et de la mixité des publics à travers la coopération et la mutualisation,

- proposer des alternatives en vue d'une transformation sociale et environnementale, par la gouvernance partagée et démocratique, un modèle socio-économique hybride et des relations bienveillantes entre les personnes.

En 2021, l'association MIETE continue de développer ses actions à destination des porteurs de projets de l'ESS et de l'accessibilité universelle. Elle poursuivra le développement de son espace de vie sociale (labélisation CAF) à destination des habitants de la Perralière en accompagnant la création d'activités citoyennes. Cette année portera plus particulièrement sur l'inclusion des habitant.e.s, le renforcement de la citoyenneté, le développement de projets d'utilité publique et de solidarité. Un accent sera mis sur le développement d'actions et de projets autour de la parentalité et l'accès aux loisirs.

Par ailleurs, l'association MIETE coordonne le développement d'un pôle de coopération associatif (PTCA) sur la Métropole et a obtenu la reconnaissance de "fabrique de territoire" (appel à projet de l'État)

b) - Budget 2021

Il est proposé de maintenir le financement de la structure à 6 000 € en 2021.

	Budget prévisionnel 2021 (en €)	Subvention Métropole (en €)
MIETE	189 179	6 000

10° - Le CCO

a) - Objet

Le CCO est un laboratoire d'innovation sociale et culturelle ancré sur le territoire de la Métropole depuis 55 ans. Il fédère un réseau de près de 300 acteurs associatifs. Véritable pépinière d'initiatives collectives et de rencontres favorisant le dialogue interculturel, acteur et lieu ressource de l'ESS, le CCO accompagne chaque année plus de 370 structures venant de tous horizons.

La Rayonne est le nouvel équipement du CCO. Elle se situe au cœur du projet de revitalisation de la friche Autre Soie. Novateur en Europe sur l'activation de la dynamique locale, La Rayonne est un tiers-lieu culturel, un laboratoire d'innovation sociale, révélateur des ressources sociales, culturelles et citoyennes.

En 2023, la Rayonne disposera de 2 000 m² dont une salle de spectacle de 1 000 places, une pépinière et des espaces de *coworking*, studios de répétition, fablab et living lab, bar et restauration.

Depuis 2018, le CCO est sur 2 sites et mène une activité de préfiguration et d'expérimentation sur le site de l'Autre Soie, en plus du maintien de l'activité historique.

À ce titre, le CCO développe particulièrement 3 actions : l'accompagnement des porteurs de projets et associations, la pépinière (mutualisation des ressources matérielles, notamment à travers un *fablab*) et le développement d'une plateforme collaborative s'appuyant sur les logiciels libres dans les domaines de l'entrepreneuriat et de la citoyenneté afin de développer une communauté numérique/physique responsable.

Dans le cadre du développement de cet espace de travail commun connecté au quartier, le CCO expérimente depuis un an la mise en place d'un service de conciergerie. L'objectif est double : faciliter la vie des habitants et des salariés du quartier tout en développant les activités des structures de la pépinière.

b) - Budget 2021

Il est proposé de maintenir le financement de la structure à 10 000 € en 2021.

	Budget prévisionnel 2021 (en €)	Subvention Métropole (en €)
CCO	893 190	10 000

11° - Dispositif exceptionnel d'accompagnement Covid-19

Selon une enquête interne menée par Ronalpia auprès de 135 entreprises sociales en octobre 2020 :

- 2/3 (67 %) se disent retardées dans l'avancement ou le lancement de leur projet,
- 4/10 (38 %) ont à peine 2 mois de trésorerie devant elles,
- plus de la moitié (56 %) estiment après le 1^{er} confinement qu'elles n'arriveront pas à faire face à une nouvelle crise.

Selon un questionnaire diffusé du 9 au 31 décembre 2020 via les réseaux sociaux et aux structures labellisés "Lyon ville équitable et durable" par la Ville de Lyon (33 réponses) :

- 57,6 % se déclarent fortement impactées par la crise,
- 32,2 % ont moins de 2 mois de trésorerie pour couvrir le fonctionnement.

Afin d'apporter une réponse aux besoins conjoncturels des acteurs de l'ESS en ces temps de crise sanitaire et économique, les acteurs de l'accompagnement aux entreprises de l'ESS proposent un dispositif global permettant de répondre aux problématiques rencontrées par les entreprises :

- une *hotline* opérée par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) : un service téléphonique gratuit, ouvert tous les jours, du lundi au vendredi, de 9h à 12h30, qui permet une mise en relation directe avec un.e chargé.e de mission de la CRESS qui évaluera les besoins de l'entreprise et réorientera la demande vers les bons dispositifs d'accompagnement. Un réseau d'experts est positionné sur plusieurs thématiques techniques : comptabilité, fiscalité, juridique, gouvernance, ressources humaines et financement afin de répondre aux besoins des entreprises. Ces consultants et accompagnateurs professionnels accorde 1h de temps bénévole à chaque entreprise ou porteur de projet.

L'objectif est de positionner la *hotline* comme une porte d'entrée qui permet d'établir un diagnostic des besoins. Si le diagnostic réalisé fait apparaître des besoins d'accompagnement plus important, la structure est orientée vers une offre d'accompagnement dédiée.

- relance de l'activité : La CRESS proposera aux entreprises de l'ESS en recherche de relais de croissance, un accompagnement dans la réponse aux marchés publics/privés et aux appels à projet (identification, constitutions de groupement, etc.),

- la Fabrique à solutions Rebond : Ronalpia, Alterincub en collaboration avec la fondation Émergence propose le dispositif "Fabrique à solutions" afin de s'adresser prioritairement en 2021 aux entreprises sociales impactées par la crise sanitaire et pour qui ses effets conjoncturels pourraient avoir des conséquences structurelles.

L'objectif de la Fabrique à Solutions est donc double :

- apporter aux entreprises sociales du territoire un accompagnement de circonstance et leur offrir un espace d'échange et d'appui entre pairs pour amortir les conséquences de cette crise économique inédite,
 - s'appuyer sur les expertises de l'écosystème pour avoir un effet levier le plus important pour renforcer et développer ces projets en difficulté.

Ce programme s'adresse aux dirigeants de structures en développement (d'un à 10 ETP) à fort potentiel d'impact qui ont besoin de mobiliser des financements et d'actualiser leur plan de trésorerie, de consolider leur plan de reprise commerciale, de renforcer la posture de dirigeant et d'adapter son offre au contexte de crise.

L'accompagnement proposé est à la fois individuel, collectif et favorisant les échanges entre pairs (co-développement). Cet accompagnement mobilisera du mécénat de compétences *via* la fondation Émergence avec la possibilité de poursuivre cet accompagnement dans le temps.

Une 1^{ère} promotion de 12 entreprises sera lancée en mars et pourra être renouvelée en fonction des besoins du territoire et avec l'implication d'autres financeurs.

Le dispositif DLA Flash permettra de répondre aux besoins d'accompagnement suscités par la crise. L'association RDI adapte une partie de sa capacité d'accompagnement en la dédiant à un mode d'accompagnement individuel, gratuit, court et réactif centré sur les problématiques liées à la crise. L'objectif général est de favoriser la reprise ou continuité de l'activité des structures de l'ESS dans un contexte de crise en mobilisant toutes les parties prenantes de la structure.

Le dispositif DLA Flash propose un accompagnement de structures employeuses de l'ESS rencontrant des problématiques liées à la crise sanitaire (accompagnement de la structure et de ses différentes parties prenantes : salariés, bénévoles, membres du conseil d'administration, etc.).

Les besoins adressés sont les suivants :

- économique : outiller/consolider les outils de la structure en gestion économique et financière/modélisation économique de différents scénarii de reprise/continuité d'activité/évaluation des besoins de financement/stratégie de financement,

- stratégique : élaboration de différents scénarii de reprise/continuité d'activité/diversification des activités/plan d'action à mettre en œuvre,

- organisationnel : adaptation de l'activité/des ressources humaines/accompagnement à la prise de décision pour faire face à la crise.

Le dispositif accompagnera, en 2021, 14 structures en file active (pas d'appel à projet) et proposera, sur la base d'un cahier des charges partagé, un accompagnement individuel par un consultant présélectionné d'une durée d'un à 5 jours.

Le budget 2021 est le suivant :

Le dispositif d'urgence Covid devrait toucher près de 300 entreprises, il est proposé de financer, notamment, la Fabrique à solutions rebond à hauteur de 32 500 €. Les Villes de Lyon et Villeurbanne proposeront également un cofinancement du dispositif à hauteur de 7 000 €.

	Budget prévisionnel 2021 (en €)	Subvention Métropole(en €)
Alterincub	23 250	16 250
Ronalpia	23 250	16 250
Total 2021	46 500	32 500

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer un montant total de subvention de 436 000 €, au profit des différentes structures intervenant en matière d'entrepreneuriat social et solidaire, sur un budget prévisionnel global des actions d'entrepreneuriat en ESS au titre de l'année 2021 de plus de 4,5 M€. Les subventions sont octroyées sur le fondement de aides *minimis* et n'excèdent pas 200 000 €/3 ans par bénéficiaire ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre des dispositifs d'accompagnement à la création d'activité pour l'année 2021, pour un montant total de 436 000 € au profit des bénéficiaires et selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et la SCOP Elycoop, la SAS SCIC Graines de Sol, la SCIC Escale création, la SA SCOP Cap services, la SCOP Cabestan, les associations Ronalpia, AGF SCOP Entreprises, URSCOP, RDI, le Centsept, Anciela, La MIETE et le CCO définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 436 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercices 2021 et 2022 - chapitre 017 - opération n° 0P36O5712 pour un montant de 174 500 €, chapitre 65 - opération n° 0P36O5718 pour un montant de 228 500 €, opération n° 0P39O3611A pour un montant de 8 000 €, opération n° 0P39O4817A pour un montant de 10 000 € et opération n° 0P02O4984 pour un montant de 15 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 mars 2021.